



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Déclaration et paiement des accises par les viticulteurs

Question écrite n° 9879

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les contraintes administratives rencontrées par les viticulteurs lors de leurs exportations. Le dynamisme économique du secteur viticole champenois repose sur sa capacité à accéder librement aux marchés traditionnels tout en explorant de nouveaux marchés. Actuellement, cette double ambition est freinée, au sein de l'Union européenne, car les viticulteurs doivent faire face à de fortes contraintes administratives lorsqu'ils souhaitent vendre leurs bouteilles à des particuliers d'autres États membres. Cela s'explique par un système fiscal fragmenté qui exige, en plus de la TVA, le paiement des accises dans le pays de destination. Bien qu'un guichet unique européen facilite la déclaration de TVA depuis quelques années, il n'existe pas d'outil équivalent pour les accises, rendant les démarches coûteuses et complexes pour de nombreuses exploitations familiales. C'est pourquoi elle souhaite savoir si le Gouvernement pourrait se saisir de cette piste de simplification intéressante, avec la création d'un guichet unique accises, facilitant ainsi les exportations des produits locaux.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9879

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : [Action et comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2025](#), page 8288